Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Divorce - libéralité

Par Junglinster

Bonjour,

Mon beau-père a,de son vivant, de plein gré, est sans trace payé quelques factures de l'entrepreneur lors de la construction de notre maison commune avec mon épouse.

Peut ce geste être considéré comme une libéralité aux deux époux suivant le code civil,les factures étant adressées à moi et mon épouse?

En instance de divorce, mon épouse veut faire valoir ses sommes comme étant ses propres et non comprises dans la communauté des biens.

Merci de votre aide